

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 juin 2010

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 125 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Roland BLUM - Patrick BORE - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gérard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Sylvie ANDRIEUX représentée par Benoît PAYAN - Jean-luc BENNAHMIAIS représenté par Christophe MADROLLE - Alexandre BIZAILLON représenté par Christophe LOPEZ - Jean-Louis BONAN représenté par Jean-Marc BENZI - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Miloud BOUALEM représenté par André VARESE - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - Xavier CACHARD représenté par Albert LAPEYRE - Marie-Thérèse CARDONA représentée par Jean-Paul MARIA-FABRI - Jean-François DENIS représenté par Guy PONTOUS - Eric DI MECO représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Eric DIARD représenté par Robert HABRANT - Jean-Pierre FOUQUET représenté par Olivier AGULLO - Martine GOELZER représentée par Laurent LAVIE - Albert GUIGUI représenté par Sabine BERNASCONI - Michel ILLAC représenté par Frédéric OUNANIAN - Mourad KAHOUl représenté par Gérard SBAGIA - Michel LO IACONO représenté par Patricia COLIN - Antoine LORENZI représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Bernard MOREL représenté par Francis ALLOUCH - Jean-Louis MOULINS représenté par Tahar RAHMANI - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Marie-Madeleine PANCHETTI représentée par Jacqueline DURANDO - Marc POGGIALE représenté par Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Lucien MERLENGHI - Antoine ROUZAUD représenté par Pierre SEMERIVA - Maxime TOMMASINI représenté par Gilles PAGLIUCA - Martine VASSAL représentée par Jérôme ORGEAS - Jocelyn ZEITOUN représenté par René MALLEVILLE.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

FCT 006-2086/10/CC

**■ Programme Opérationnel FEDER et FSE Compétitivité Régionale et Emploi -
Modification de la délibération FCT 4/348/CC du 25 mars 2010
DGSMIE 10/4822/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération ECO 5/637/CC du 29 juin 2007, Marseille Provence Métropole a été candidat à l'appel à projet « Axe 4.1 » lancé par l'Etat dans le cadre du programme opérationnel FEDER PACA 2007-2013. A ce titre, Marseille Provence Métropole a approuvé le projet dénommé « Une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles ».

En effet, cet appel à projet, non seulement par les financements qu'il peut apporter mais également par sa capacité d'effet de levier sur de nombreuses actions en cours (actions ANRU, CUCS, PLIE, actions du CPER), apparaissait tout à fait intéressant pour les territoires concernés de la Communauté Urbaine.

Planifié sur une durée de quatre ans (jusqu'en décembre 2011 pour sa programmation et décembre 2013 pour sa réalisation), ce programme prévoit d'intervenir sur plusieurs secteurs qui relèvent de la politique de la ville : les territoires d'interventions des quatre CUCS de Marseille Provence Métropole (Marseille dont les Zones Franches Urbaines, La Ciotat, Marignane, Septèmes les Vallons) et plus particulièrement les sites prioritaires faisant l'objet de projets ANRU.

Le programme se fixe pour ambition de mobiliser les énergies de l'ensemble des acteurs (habitants, entreprises, associations, collectivités, institutionnels) concernés par le développement des espaces urbains sensibles en proposant un cadre d'intervention global et en favorisant le développement d'initiatives innovantes et structurantes pour l'insertion de ces territoires dans la dynamique de croissance de l'agglomération.

Complémentairement aux autres dispositifs existants (Contrats Urbains de Cohésion Sociale, Grand Projet de Ville, Contrat de Plan Etat Région 2007 – 2013), le projet déposé par MPM prévoit d'intervenir sur les grands axes stratégiques suivants :

- le soutien à l'économie et à l'emploi,
- l'accessibilité et la mobilité,
- la cohésion sociale et territoriale.

Monsieur le Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, par courrier du 5 mai 2008, a notifié l'attribution à Marseille Provence Métropole d'une subvention globale FEDER de 10 674 991 euros, dont 260 366 euros au titre de l'assistance technique, pour un coût total de 21 755 379 euros (Commission Régionale de Programmation du 11 avril 2008).

Une convention de gestion de la subvention globale FEDER, approuvée par délibération DEV 001-457/08/CC du 28 juin 2008, a été signée par Marseille Provence Métropole et l'Etat le 29 octobre 2008.

De plus, en complément de l'enveloppe FEDER, le préfet de région va allouer, le 26 février 2010, à MPM une deuxième enveloppe de crédits FSE de 1 035 000 euros dont 35 000 euros au titre de l'assistance technique sur le projet « Une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles »

C'est à ce titre que des porteurs de projet vont déposer au cours de l'année 2010 des dossiers de demande de subvention qui seront instruits et en cas d'avis favorable, les aides seront attribuées en conseil de communauté.

Par ailleurs, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a été désignée organisme intermédiaire et de ce fait gestionnaire d'une enveloppe de crédits européens (FSE) pour la mise en œuvre des PLIE sur son territoire en 2010.

Cet appel à projet qui émerge à l'axe 3 – sous mesure 3.1.2 du Programme Compétitivité Régionale et Emploi vise à « renforcer la cohésion sociale, favoriser l'inclusion sociale et lutter contre les discriminations ». Une enveloppe de crédits FE de 1 737 854euros dont 60 825euros au titre de l'assistance technique a été attribuée le 18 décembre 2009.

C'est pourquoi par délibération FCT 4384 CC du 25 mars 2010, trois Autorisations de Programme ont été créées et affectées : les opérations 2010/00089 et 2010/00090 sur la sous politique B340 et l'opération FSE PLIE 2010/00088 sur la sous politique E110 afin de permettre l'attribution des aides au titre de l'année 2010

Or, plus une plus grande cohésion comptable, il convient aujourd'hui de modifier l'affectation de l'opération FSE PLIE 201/00088 sur la sous politique B340.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- L'appel à projets du PO FEDER 2007-2013 « Axe 4.1 » initié par l'Etat ;
- La délibération ECO 5/637/CC du 29 juin 2007 approuvant le projet « Une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles » ;
- Le Comité Régional de Programmation du 11 avril 2008 ;
- Le courrier de Monsieur le préfet de région PACA du 5 mai 2008 ;
- La délibération DEV 001-457/08/CC du 28 juin 2008 ;
- La convention de subvention globale FEDER du 29 octobre 2008 ;
- La délibération RNOV 009-1612/09/CC du 9 novembre 2009 ;
- La délibération RNOV 003-1506/09/CC du 2 octobre 2009 ;
- La délibération FCT 4384 CC du 25 mars 2010 ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de modifier la nature budgétaire pour une meilleure cohésion comptable.

Après en avoir délibéré

Décide

Article 1 :

Est approuvé le changement de sous politique de l'opération 2010/00088 inscrite et affectée en E 110 désormais inscrite et affectée en B 340.

Subvention Globale FSE PLIE 2010 création et affectation de l'autorisation de programme à l'opération d'un montant de 1 677 029 euros.

AP 2010 = 1 677 029 euros CP 2010 = 838 514,50 euros CP 2011 = 838 514,50 euros

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2010 de la Communauté Urbaine : Sous Politique : B340 - Nature 2041 pour les « Subventions d'équipement versées aux organismes publics » - Nature 2042 pour les « Subventions d'équipements aux personnes de droit privé »

Les recettes correspondantes sont inscrites au Budget 2010 de la Communauté Urbaine : Sous politique B340 – Nature budgétaire 1327 pour les « Subventions d'équipement transférables Budget communautaire et fonds européens »

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
aux financements européens

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Fonctionnement de la Communauté urbaine

Patrick MENNUCCI

Vincent COULOMB

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI